KPMG Côte d'Ivoire
6ème et 7ème étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Ernst & Young
Immeuble Neuilly
5, avenue marchand – Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest S.A. (SETAO)

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2021

(Article 849 à 852 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Période allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021
Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest S.A. (SETAO)
01 BP 925 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes

KPMG Côte d'Ivoire
6ème et 7ème étages immeuble
Woodin Center
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : 20 22 57 53
Fax : 20 21 42 97

Ernst & Young
Immeuble Neuilly
5, avenue marchand – Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest S.A. (SETAO)
01 BP 925
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2021

1 Introduction

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'OHADA, nous avons procédé à la vérification des informations contenues dans le tableau d'activités et de résultat et dans le rapport d'activités semestriel de Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest S.A. (SETAO), couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021 tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activités semestriel conformément aux dispositions des articles 849 à 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA).

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 " Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 849 à 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA).

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 21 octobre 2021

KPMG Côte d'Ivoire

Jean-Luc Ruelle
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès Seri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée